R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

POUR INFORMATION Le 22 Mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Martine Berthet, Sénatrice de la Savoie a interpellé Mme la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre par une question écrite n°09609 au sujet des difficultés relatives aux conditions d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés

Publiée au JO Sénat le 21 Mars 2019

MARTINE

BERTHET

SENATRICE DE LA SAVOIE

Membre de la Commission des Affaires sociales

Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE DE LA SAVOIE

Canton Albertville I

Texte de la question :

Mme Martine Berthet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées sur les modalités d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés, telles que définies par l'article L. 821-1 du code de la sécurité sociale. En effet, cet article énonce que l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est attribuée sous conditions de ressources, même pour les personnes handicapées à plus de 80 % et handicapées à vie. Or, certaines personnes lourdement handicapées ne sont pas éligibles à l'AAH en raison du revenu trop élevé de leur compagnon. Le plafond est fixé à 19 505 euros par an pour un couple sans enfant soit 1 625 euros par mois. Ces personnes parfois trop handicapées pour travailler même en établissement et service d'aide par le travail (ESAT), se retrouvent totalement dépendantes financièrement de leur conjoint, qui doit de plus soutenir seul l'impact financier, parfois considérable, du handicap. Nombre d'entre eux se demandent s'ils n'ont pas d'autre choix que de vivre seuls en bénéficiant de l'AAH ou de dépendre de manière définitive de leurs parents ou de leur conjoint, réduisant ainsi drastiquement le niveau de vie de chacun. Pour toutes ces raisons, conditionner l'attribution de l'AAH aux ressources est particulièrement discutable, sur le plan moral comme sur le plan de son efficacité. Aussi, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend répondre aux inquiétudes de toutes les personnes handicapées et de leur famille concernées par ces difficultés.

Sénat 15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06

Permanence parlementaire 5 Place Ferdinand Million - BP 70064 - 73203 Albertville Cedex

0479107626